

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
 2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

 Séance du 30 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMER, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, Mme Aurélie VERGIN

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, Mme Isabelle DEGUETTE qui a donné pouvoir à Mme Pierrette POUSSET, M. Manoël DUDOUIT qui a donné pouvoir à Mme Martine SAVARY, Mme Martine LEPAGE qui a donné pouvoir à M. Joël GAUTIER, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à M. Cyril PANIEL, Mme Laëtitia VIVIER qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : M. Éric CAUVIN

Date de convocation : 22 juin 2022

Date d'affichage : 5 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Pouvoirs : 6

Votants : 27

Délib. n°2022-059 : Souscription d'un emprunt de 800 000 € pour le financement des investissements 2022-2023

Aux termes du BP 2022, il est prévu de souscrire un emprunt de 800 000 € pour financer les investissements 2022-2023 (réaménagement du bourg de Troisgots, parking de l'ancienne distillerie, travaux de desserte du gymnase, rénovation des vestiaires des services techniques, travaux de la rue du Focq).

Une consultation des établissements bancaires a été organisée sur la base des critères suivants :

- Montant de l'emprunt : 800 000 €
- Durée : 15 ans
- Remboursement trimestriel
- Echéances dégressives
- Déblocage des fonds : septembre 2022

Analyse des offres reçues :

	Crédit Agricole	Caisse d'épargne	Crédit Mutuel	Banque des territoires
Durée	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans
Taux (fixe)	1,74%	1,75%	1,57%	1,76%
Coût du crédit	106 140 €	106 750 €	95 770 €	
Périodicité de remboursement	trimestrielle	trimestrielle	trimestrielle	
Type d'amortissement du capital	constant	constant	constant	
Frais bancaires	800 €	0 €	800 €	
Coût total de l'emprunt	106 940 €	106 750 €	96 570 €	aucune donnée

Offre la plus avantageuse économiquement : Crédit Mutuel

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Souscrire auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53), un contrat de prêt aux caractéristiques suivantes :**
 - un emprunt de : 800 000 €
 - dont le remboursement s'effectuera sur la durée de 15 ans.
 - Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur
 - Le taux nominal de l'emprunt sera de : 1,57 %
 - Taux fixe
 - en mode d'amortissement constant du capital (échéances dégressives)
 - Le taux effectif global ressort à : 1,58421 %
 - Le montant de l'échéance trimestrielle sera dégressif.
 - Le montant du capital remboursé à chaque échéance s'établira à 13 333,33 €.
 - Les frais de dossier d'un montant de 800 € seront déduits du déblocage de prêt.
- S'engager, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances ;
- Autoriser Le Maire à intervenir au nom de la commune à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.

Pour : 27	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

